

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE. LA QUALITE DES EAUX FAIT-ELLE PARTIE DE VOS PREOCCUPATIONS ?

L'humanité a pris conscience que l'eau douce était un bien précieux et vital pour la majorité des espèces, dont les hommes, vivant sur la planète. En 1992, une loi française qualifie l'eau de « patrimoine commun de la nation ». Cette prise de conscience s'est traduite par des lois visant à la restauration de la qualité des eaux superficielles et à la préservation de la ressource. Promulguée en 2000, la Directive Cadre Européenne (DCE) exige une obligation de résultats sur la restauration de la qualité de l'eau tout en laissant aux Etats-membres le choix des moyens pour les atteindre. Issue d'une transposition de cette directive européenne, la loi française sur l'eau et les milieux aquatiques, la LEMA, est promulguée le 30 décembre 2006. Elle comporte, en tant que moyen, le principe de continuité écologique défini comme la libre circulation des espèces et des sédiments. Cette transposition obéit essentiellement à un groupe d'écologistes idéologues visant un retour aux cours d'eau naturels.

Depuis plus de 10 ans, l'application de la loi française par les agences de l'eau est donc axée sur l'arasement des seuils et des barrages censé faciliter la remontée des poissons migrateurs et améliorer la qualité de l'eau. Cette politique n'a aucun impact positif sur la très grave pollution chimique des eaux. En conséquence cette pollution n'a cessé de s'accroître depuis l'application de la loi, sous l'effet de quantités croissantes d'intrants toxiques. Les plus dangereux pour la santé publique à court et long termes sont les molécules issues des produits médicamenteux et des pesticides. Les premiers proviennent des stations d'épuration non équipées de charbons actifs pour les stopper. Leur densité dans les eaux de surface est encore faible et il existe des moyens appropriés pour s'en débarrasser. A l'inverse, les pesticides proviennent d'une pollution diffuse d'origine agricole et la plupart d'entre eux sont classés cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. Par les quantités épandues dans la nature, leur présence à la fois dans l'air, dans l'eau et dans les produits consommés, ils représentent un fléau pour la santé publique, en priorité pour les embryons et les jeunes enfants dont les organismes en formation sont les plus vulnérables.

Le fléau des pesticides ne peut être combattu qu'en réduisant drastiquement les quantités épandues. Les derniers chiffres connus (2015) montrent que les quantités n'ont cessé de croître malgré le plan écophyto 1 qui visait à une réduction d'usage de 50% en 2018. Les raisons de cet échec sont nombreuses. Citons parmi les plus déterminantes :

- Le lobbying des industriels de l'agrochimie. Les firmes de l'agrochimie, aux moyens financiers considérables, ont mis en place une organisation de lobbying intensif qui œuvre dans tous les domaines des instances politiques. Une partie de leur recherche est consacrée à discréditer les études mondiales d'épidémiologie qui démontrent la causalité des pesticides dans les cancers et les maladies neurodégénératives. Ces firmes minimisent la dangerosité de leurs produits et font pression sur la sémantique. C'est ainsi que le terme pesticides disparaît au profit des « produits phytopharmaceutiques ». D'autres subterfuges sémantiques provenant du lobbying émaillent la rédaction des SDAGE établis par les Comités de bassin.

**LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE.
LA QUALITE DES EAUX FAIT-ELLE PARTIE DE VOS PREOCCUPATIONS ?**

- La super protection de l'agriculture française. Avec l'une des pires crises de son histoire, l'agriculture connaît d'énormes difficultés et de nombreux drames humains. Les défaillances d'exploitations agricoles se sont encore aggravées en 2016 avec une hausse de 4%. Dans ces conditions, il s'avère impossible d'enclencher de nouvelles pratiques plus respectueuses de la santé publique sans de substantielles aides financières apportées aux agriculteurs. Ces aides n'existant pas, c'est l'immobilisme qui domine. Le plan écophyto1 reconnu en échec est remplacé par un plan écophyto2 calqué sur le précédent. Il ne comporte que des mesures incitatives d'exemplarité mais aucune mesure réellement restrictive. La seule mesure de ce genre a été prise pour supprimer l'usage des pesticides par les collectivités territoriales, les grandes entreprises (autoroutes, SNCF ...) et les particuliers, ce qui ne représente au mieux qu'une réduction de 8% de l'usage global. Quant à de nombreux parlementaires dont l'élection dépend peu ou prou du milieu rural, ils observent sur les pratiques agricoles actuelles beaucoup de discrétion et de bienveillance.

Qu'il soit piloté ou résigné, l'immobilisme dans la lutte contre l'usage des pesticides a des conséquences sur la qualité des eaux superficielles. Leur contamination par les micropolluants toxiques en suspension s'accroît. Les eaux contaminées des fleuves et des rivières nuisent gravement à la ressource halieutique et à la fourniture de l'eau potable :

- Malgré les empoisonnements généralisés, l'ensemble des espèces halieutiques sédentaires subit une inexorable érosion de leur population. Quant aux poissons migrateurs, peut-être par instinct de survie, ils désertent nos rivières trop polluées. En 2013 deux espèces migratrices ont complètement disparu de la Loire.
- Les captages d'eau potable dans les nappes souterraines (96% des captages) doivent se faire de plus en plus profonds pour atteindre des nappes contenant des seuils acceptables de teneur en pesticides, mais ce faisant, l'épuisement de ces nappes sera rapide, le prélèvement excédant leur capacité de renouvellement. Les agences de l'eau aident à la protection des zones de captage, mesure illusoire sachant que 80 % des pesticides épandus sont véhiculés par l'air avant d'arriver au sol puis dans les eaux. Quant aux puisages dans les eaux des rivières ou les nappes alluviales, ils nécessitent des processus de décontamination et d'analyse de plus en plus complexes et coûteux.

Les Agences de l'eau se complaisent dans l'application du sacro-saint principe de continuité qui n'a aucun effet bénéfique sur l'eau et sur la biodiversité aquatique mais qui représente une somme colossale dépensée pour rien. Elles se devraient d'alerter les pouvoirs publics de la gravité d'une situation qui régresse par rapport aux exigences de la DCE tant pour la qualité de la ressource que pour sa préservation. Elles ne le font pas et se dégagent de leur responsabilité au prétexte qu'elles ne pilotent pas le plan écophyto, prétexte fallacieux quand on sait que les agences assurent la majeure part de son financement. Non seulement les dépenses des Agences ne sont pas consacrées à la lutte contre l'usage des pesticides, mais leur budget annuel est ponctionné par l'Etat de 175 M€. Cette ponction va à l'encontre du

**LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE.
LA QUALITE DES EAUX FAIT-ELLE PARTIE DE VOS PREOCCUPATIONS ?**

principe de la redevance de l'eau dont les seuls objectifs sont la préservation de la ressource en eau et sa gestion. Rien ne devrait remettre en cause cette fiscalité. De même, le grand principe du « pollueur=payeur » est bafoué au jour le jour. C'est le principe du « pollué=payeur » qui est appliqué. C'est le consommateur de l'eau qui en paye la dépollution ! La dégradation de l'eau après dix ans d'application de la LEMA, permet de mesurer le défi majeur qui nous attend. Il convient de garantir et sanctuariser les moyens d'une politique de l'eau ambitieuse et de rester fidèle à un principe fondamental : l'argent de l'eau doit plus que jamais aller à l'eau.

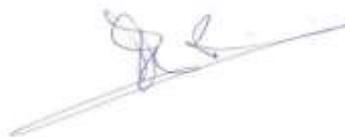
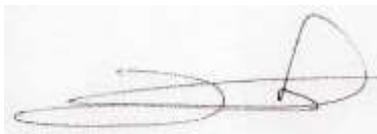
Depuis quatre ans notre association alerte les ministères concernés, les parlementaires et les agences de l'eau et propose des actions concrètes et appropriées. Nos analyses et nos études ont fait l'objet d'envoi de documents aux titres évocateurs, « *Pourquoi amender la LEMA* », « *La LEMA, loi 100% contre-productive* », « *L'arnaque géniale de l'agrochimie* », « *Amendement de la loi sur l'eau* ». Malgré tous ces documents, l'immobilisme persistant du gouvernement interpelle. Quelle est la connaissance réelle de l'Exécutif d'un scandale sanitaire émergent ? A cet égard, le dernier débat de la Primaire socialiste entre Manuel Valls et Benoit Hamon est instructif. A la question traitant de l'environnement, Benoit Hamon déclare : « *Il y a des pesticides dangereux pour les agriculteurs et pour les populations qui vivent à proximité des zones d'épandage, il y a des enfants, et il se prépare des scandales sanitaires* ». Ne niant pas le risque d'un tel scandale et en précisant « *il n'y a pas de différence fondamentale* », l'ex Premier Ministre admet que l'exécutif du quinquennat de François Hollande est au courant de la haute toxicité des produits phytosanitaires, du danger qu'ils font courir à la population et du risque de voir éclater un scandale sanitaire.

Mme, Mr, X, Y, si vous êtes élu(e) Président(e) de la République, quelles mesures prendrez-vous pour améliorer la qualité chimique des eaux et aider les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de de la santé publique et de l'environnement ?

Vous remerciant de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Mme, Mr, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Pestie, Président

Jacques Romain, Conseiller



Autres signataires, membres du Bureau : Bernard Barraux, Jean-Jacques Rabier, Jean-François Sommier, André Barre, Marc Miot

Contact : jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr

Site : www.vallee-du-cher.fr

Siège : Mairie d'Athée-sur-Cher. 9, Chemin des Dames – 37270 ATHEE-SUR-CHER